

DÉLIBÉRATION N° 2025-028

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ; ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

DATE DE CONVOCATION
08.10.2025

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

DATE D'AFFICHAGE
09.10.2025

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Bons de fin d'année, Agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à chaque agent communal en poste en 2025 un bon d'achat d'une valeur de 75 €, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ce bon est une carte BIMPLI CADO commercialisée par la Poste et gérée par l'Agence Postale Communale de Pommiers.

Avis favorable des membres de la Commission « Animations »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



DÉLIBÉRATION N° 2025-029

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ; ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Bons d'achat des Aînés.

L'Assemblée décide que les bons d'achats et l'invitation au repas des Aînés (à choisir entre l'un ou l'autre) concerteront, comme les années passées, les personnes ayant 68 ans ou plus et qui ont leur résidence principale à Pommiers.

Les personnes qui n'ont encore jamais bénéficié de ce bon, et plus particulièrement celles nées en 1957, sont invitées à se faire connaître en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du bon d'achat à 30 €.

Avis favorable des Membres élus de la « Commission d'Action Sociale »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



DÉLIBÉRATION N° 2025-030

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ;

ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

DATE DE CONVOCATION

08.10.2025

DATE D'AFFICHAGE

09.10.2025

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Investissement - Matériel de coupe.

M. le Maire rappelle que dans l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales, l'entretien de la commune est à la charge de la collectivité. Pour assurer cette tâche efficacement et correctement, tout en assurant la sécurité des agents communaux, des outils en bon état sont utiles et nécessaires. La tronçonneuse d'occasion en dépannage achetée l'an passé a rendu l'âme. Il est donc impérieux avant la saison de coupe qui s'annonce d'investir dans du matériel garanti donc neuf.

La Commission « Espaces Verts », après étude des besoins, s'est orientée vers l'achat de deux tronçonneuses : une « petite lame » légère et une « grande lame » pour les coupes plus conséquentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet investissement.
- Retient la proposition de prix de l'entreprise MECAFOR (02200 Soissons) qui s'élève à 802,50 € HT / 963,00 €.

Avis favorable des Membres de la Commission « Espaces verts »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

[Signature of Anthony Grando]

DÉLIBÉRATION N° 2025-031

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ;

ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Investissement - Matériel de tonte.

M. le Maire rappelle que dans l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales, l'entretien de la commune, notamment la tonte des espaces verts, est à la charge de la commune. Pour assurer cette tâche en garantissant la sécurité des agents communaux, du matériel en bon état est utile et nécessaire. La tondeuse autoportée actuelle montre de gros signes de faiblesse et son utilisation quasi journalière en haute saison devient aléatoire. Il convient donc de prévoir la saison de tonte 2026 avec du nouveau matériel fiable et garanti.

La Commission « Espaces verts », après étude des besoins, propose d'investir dans du matériel neuf, à caractéristiques équivalentes au modèle actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet investissement.
- Retient la proposition de prix de l'entreprise ROCHA (02200 Soissons) qui s'élève à 3.894,42 € HT / 4.673,30 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fonds de concours « droit de tirage » à hauteur de 50 %, soit 1.947,21 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable des Membres de la Commission « Espaces verts »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

DÉLIBÉRATION N° 2025-032**DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE POMMIERS****Séance du 13 OCTOBRE 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil : 12
 En exercice : 15
 Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

08.10.2025

DATE D'AFFICHAGE

09.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ; ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Investissement pour des films solaires et dépolis (école du Limodore).

Mme Lambiel, Adjointe, après étude de la problématique avec l'équipe enseignante de l'école du Limodore, propose l'installation de filtres anti-UV sur les fenêtres orientées sud de l'école. La majorité des rideaux actuels ne répondent ni aux exigences anti-feu ni aux exigences liées au dérèglement climatique. Les périodes caniculaires ou de fortes chaleurs deviennent récurrentes et nombreuses. La protection de la santé des élèves, sans oublier ni négliger celle des personnels, incombe à la collectivité. La Commission « Bâtiments » s'est intéressée aux films anti-UV : ils ont une durée de vie comprise entre 12 et 15 ans, sont classés M1, filtrent à 99 % les UV, renvoient 66 % de l'énergie solaire et sont anallergiques.

De plus, Mme Lambiel tient à souligner que nous sommes placés en « Alerte Urgences Attentat » et que pour répondre au Plan Vigipirate, des films dépolis doivent être posés sur les vitres donnant sur la rue du 8 mai 1945.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet investissement.
- Retient la proposition de prix de l'entreprise COM1REGARD, 02860 Bruyères et Montbérault, 5.648,00 € HT / 6.777,60 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fonds de concours, thématique « Éducation/Jeunesse », 15 %, soit 847,20 €.
- Sollicite une participation financière au prorata fixé par la convention du RPI de l'école du Limodore aux communes de Cuisy-en-Almont et Vauxrezis.

Le montant restant sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable des Membres de la Commission « Bâtiments »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfeture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



DÉLIBÉRATION N° 2025-033

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ;

ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

DATE DE CONVOCATION

08.10.2025

DATE D'AFFICHAGE

09.10.2025

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Investissement - Barrières de sécurité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'acquisition de barrières de sécurité afin de sécuriser les sentes du Pont et Ruisselets et les trottoirs à l'angle des rues Jean Caudron et Pavée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet investissement.
- Retient la proposition de prix de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, 02220 Ciry-Salsogne, qui s'élève à 2.940,00 € HT / 3.528,00 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de concours, thématique « Sécurité » à hauteur de 15 %, soit 441 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Avis favorable des Membres de la Commission « Voirie »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2025-034

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ;

ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

DATE DE CONVOCATION

08.10.2025

DATE D'AFFICHAGE

09.10.2025

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Investissement – Sécurité fluviale.

M. le Maire rappelle que l'arrêté du 6 juillet 2006, signé par M. Lionel Barriquand, est toujours en vigueur. Cet arrêté interdit la baignade dans la rivière Aisne sur le territoire de la commune. Considérant l'augmentation des animations aux abords du cours d'eau et par conséquent des personnes qui fréquentent l'endroit, il devient nécessaire de sécuriser davantage les berges de l'Aisne.

La Commission « Sécurité » envisage l'implantation de dispositifs de secours (bouées et cordes). Après étude des sites possibles et pertinents, la Commission « Sécurité » a repéré trois lieux, côté rive droite : près du Pont, au niveau du terrain de Pétanque et à la base nautique de l'Association Voiles du Soissonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet investissement.
- Retient la proposition de prix de la Centrale d'achat public Cap Territoires (60 000 Allonne) qui s'élève à 818,31 € HT / 981,97 € TTC.
- Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de concours, thématique « Sécurité » à hauteur de 15 %, soit 122,75 €.

Avis favorable des Membres de la Commission « Sécurité »

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO



DÉLIBÉRATION N° 2025-035

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents :

DENUNCQ Isabelle, Adjointe ; ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Création d'opérations.

Vu les délibérations n° 2025-030, 2025-031, 2025-032 et 2025-033 portant sur l'acquisition de matériels des espaces verts de la commune, l'installation de films solaires à l'école du Limodore et l'implantation de barrières de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois nouvelles opérations budgétaires :

Dépenses investissement :

Opération n° 284 (Matériels Espaces verts) / Compte 2157 : + 7.000 €

Opération n° 285 (Barrières de sécurité) / Compte 2152 : + 5.000 €

Opération n° 286 (Films solaires école) / Compte 2131 : + 8.000 €

Opération n° 273 (Projet salle communale) / Compte 2131 : - 20.000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2025-036

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 13 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, Adjointe ;

ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annick PANNET ayant donné pouvoir à Mme OROY Angélique, Mme Virginie LAMBIEL ayant donné pouvoir à Mme BRACONNIER Marie-Pierre, M. Olivier RUSSEAU ayant donné pouvoir à M. GUSTAVE Jean-Michel.

Mme OROY Angélique a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Ajustements budgétaires – Amortissements.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des biens inscrits à l'actif de la commune ont été basculés au compte 2184 (initialement inscrits au compte 2183), lors du transfert de la M14 à la M57.

Il convient donc, à la demande du comptable, de procéder aux régularisations des écritures d'amortissement afin d'ajuster les VNC (Valeur Nette Comptable) en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de fonctionnement

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections / Compte 6811 (Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : + 5.200 €
Chapitre 011 / Compte 615231 (Voiries) : - 5.200 €.

Recettes d'investissement

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Compte 28184 (Amortissements des immobilisations corporelles) : + 5.200 €

Dépenses d'investissement

Opération n° 273 (Projet salle communale) / Compte 2131 : - 5.200 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessous et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO

